

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLOM

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 57 (1916), p. 234-238

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1916__57__234_0

© Société de statistique de Paris, 1916, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES
SUR LA VIE

Le Dalloz et la guerre (1). — Depuis ma dernière chronique, la liste des interventions législatives et réglementaires s'est encore accrue; ce développement, qui s'explique par la prolongation des hostilités, des mesures à prendre par les pouvoirs publics, impose aux commentateurs et aux rédacteurs de recueils une tâche toujours accrue : cette tâche ne résulte pas seulement de la continuation d'une œuvre dont une sorte de mirage paraît sans cesse éloigner le terme désiré; elle dérive également de la nécessité de fournir au lecteur les moyens de retrouver au milieu d'une brousse réglementaire le fil conducteur indispensable aux recherches de la pratique : le besoin de célérité est, en effet, d'autant plus impérieux dans les recherches que les situations envisagées affectent un caractère temporaire inhérent à la période des hostilités et réclament des solutions immédiates comme toutes celles qui se rattachent à des événements de guerre. L'administration Dalloz a mis tout en œuvre pour satisfaire à ce programme : d'une part, elle a échelonné à des dates de plus en plus rapprochées les tomes de son encyclopédie sur *La Guerre de 1914*, dont les derniers volumes ne portent plus que sur des périodes de six semaines; c'est ainsi qu'à la différence des sept premiers qui embrassaient au minimum deux mois, les trois derniers volumes ne visent que six semaines au plus : le dernier volume, par exemple, est limité aux deux dates du 15 février et du 1^{er} avril 1916; d'autre part, de même que la table générale alphabétique des cinq premiers volumes se trouve à la fin du tome V, de même celle des cinq derniers figure dans les soixante-dix dernières pages du tome X. Si l'on ajoute que cette table évoque par les mots : accidents du travail, assurances, exploitations houillères, orphelins (pensions), ouvriers, pensions, retraites ouvrières, sociétés de secours mutuels, veuves, une multitude de questions ouvrières et de matières d'assurances, on comprendra que je n'hésite pas à étendre à ce dernier volume paru les éloges appliqués aux précédents et sanctionnés par la faveur croissante d'un public sans cesse plus fidèle et plus nombreux.

La Loi Dalbiez. — Indépendamment des recueils généraux qui comprennent la série des dispositions législatives, la publication de volumes spéciaux est nécessitée par l'importance de certaines lois et par le caractère touffu du cortège réglementaire qui les accompagne.

Tel est le cas de la loi du 17 août 1915 assurant la juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés et mobilisables, loi dénommée Dalbiez du nom de son promoteur. A cette loi se rattachent l'instruction ministérielle du 30 août 1915 et la circulaire ministérielle du 2 septembre suivant relatives, l'une et l'autre, à l'application de l'article 3 qui vise l'examen des auxiliaires et réformés par une commission spéciale de réforme, l'instruction ministérielle du 19 septembre 1915 et la circulaire ministérielle du 15 octobre suivant publiées pour l'application des mesures de l'article 6 qui règlent la situation du personnel des usines travaillant pour la défense nationale, l'instruction ministérielle du 18 septembre 1915 relative aux dispositions de l'article 6 qui visent spécialement le personnel des houillères, l'instruction ministérielle du 27 octobre 1915 qui traite de l'application de l'article 9, organisant une inspection des formations sanitaires et services de toute nature, à l'effet de renvoyer, dans les armées, les gradés et les hommes de troupe qui, aptes à faire campagne, se trouveraient indûment ou en surcroît des besoins dans ces formations ou services.

De là l'utilité du volume où l'administration Dalloz (2) ne s'est pas contentée de la reproduction de ces textes, mais en outre a présenté le commentaire de chaque article de la loi avec la classification des mesures édictées et leur interprétation basée

(1) *La Guerre de 1914*, dix volumes parus : 2 francs chacun. Paris, 11, rue Soufflot.

(2) *La Loi Dalbiez*, 2 francs. Paris, 11, rue Soufflot.

tant sur les rapports et les débats parlementaires que sur les instructions et circulaires rédigées postérieurement à la promulgation de la loi.

Le volume est d'ailleurs pourvu de deux tables, l'une chronologique, l'autre alphabétique, et le commentaire juridique porte au haut de chaque page le numéro de l'article analysé au cours de celle-ci.

Ces quelques explications sur la constitution de ce livre permettent, je l'espère, d'en apprécier toute la valeur théorique et pratique.

Les changes et la guerre. — Aucune institution financière ne peut s'affranchir de la répercussion du change : la question est donc du domaine d'une chronique d'assurance. A ce titre, il convient de mentionner le remarquable volume (1) que vient de publier la célèbre maison d'édition de Sir Isaac Pitman, de Londres. L'auteur, M. William F. Spalding, a abordé par la base cette étude dont la complexité effraie d'ordinaire à tort, mais dont les difficultés réelles s'opposent aux improvisations et ne permettent point de suppléer par l'ingéniosité à la connaissance approfondie de la question. C'est donc à juste titre qu'il expose tout d'abord les principes des changes étrangers, puis les bases de leurs cours, l'intervention du numéraire dans les transactions internationales, la cotation des changes, la signification des termes usités dans la matière, l'influence de la présente guerre, le rôle du crédit, le mécanisme de la négociation des traites. On ne saurait, d'autre part, contester le puissant intérêt des chapitres où M. William F. Spalding traite des échanges avec l'Inde, la Chine et en général l'Extrême-Orient. La multiplicité des exemples atteste les connaissances pratiques acquises par l'auteur grâce à sa situation professionnelle dans les milieux bancaires, de même que la valeur et la précision des développements théoriques résultent de la science consommée de l'éminent maître du Collège de la Cité de Londres.

En un mot, le public est certain de trouver dans ce volume, avec la netteté didactique et la sûreté de documentation, l'illustration vivante de règles abstraites et la consécration nouvelle de ce précepte ancien, mais toujours exact, que « ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement ».

L'assurance sur la vie, moyen de crédit. — Les tragiques circonstances de l'heure présente n'ont pas seulement surpris les imprévoyants ou les amateurs d'illusions : elles ont, de plus, attiré l'attention du public sur des questions dont il ignorait l'existence ou méconnaissait la portée. De ce nombre est le rôle de l'assurance sur la vie en matière de crédit. Dans un volume où il en aborde tous les aspects (2), M. Barrère, docteur en droit, lauréat de la Faculté de Toulouse, avoué au tribunal de première instance de Perpignan, examine d'abord l'assurance sur la vie comme moyen de crédit pour l'assuré, selon que la police est directement souscrite en faveur du créancier ou que la police existante est utilisée comme instrument de crédit (divers modes d'attribution et de transmission à titre onéreux, effets des divers modes, principe d'attribution, principe de transmission), et il traite de la réalisation de l'assurance ; puis il étudie l'assurance sur la vie comme moyen de crédit pour le bénéficiaire, selon que la police est directement souscrite en faveur du bénéficiaire, ou que la police déjà existante est utilisée comme instrument de crédit (constance du bénéfice, procédés d'utilisation du bénéfice à titre de crédit), et, comme dans le précédent chapitre, il termine cette partie de son ouvrage par l'exposé de la réalisation du gage. Enfin un appendice est consacré au procédé qui permet à l'assuré d'emprunter à son assureur sur son propre contrat. La multiplicité des références met en lumière la richesse de documentation de l'auteur, et la précision de son style nerveux atteste sa maîtrise du sujet. Tous les lecteurs de l'ouvrage s'associeront, j'en ai la ferme conviction, au vœu que M. Barrère, dans une édition enrichie par de nouveaux aperçus, expose l'état de la question à l'étranger et dote son précieux volume d'une bibliographie sélectionnée.

Les prix et la guerre. — Le Bureau de statistique du travail de Washington a assumé

(1) *Foreign Exchanges and Foreign bills in theory and in practice.* In-8, relié toile, 227 pages, 5 shellings.

(2) *L'Assurance moyen de crédit.* In-8, 102 pages. Fontemoing, Paris.

la tâche de publier chaque année, depuis 1900, sauf une interruption en 1901, la valeur des prix de gros; il a depuis 1902 donné des index-numbers: le but de cette enquête n'était autre que la continuation des recherches effectuées pour le Comité des Finances du Sénat sur la période 1840-1891, sous la direction de M. Roland P. Falkner. Toutefois, lors de la mise en œuvre des documents réunis en 1902, il fut constaté que divers articles compris dans le rapport du Comité avaient cessé d'être fabriqués ou avaient perdu leur importance sur le marché; par contre, des articles qui ne figuraient point dans ce rapport avaient atteint un développement qui en comportait la mention. De là l'obligation d'établir une nouvelle série d'index-numbers basés sur la liste révisée des produits et portant sur la période dont l'origine était 1890. Telle est la série qui a été continuée dans les rapports ultérieurs.

Le volume que j'ai sous les yeux et qui, désigné par le n° 173, est intitulé: *Index-numbers of wholesale prices in the United States and Foreign Countries*, ne tire pas uniquement sa valeur de cette richesse de documentation que M. Royal Meeker, l'éminent commissaire du département du Travail, sait constituer et féconder par une méthodique élaboration. On y trouve également, sous la signature de M. Wesley C. Mitchell, une étude théorique et critique de plus de cent pages, relative à l'établissement et à l'utilisation des index-numbers: l'histoire de ces symboles, les difficultés de la mesure de la variation des prix, les caractéristiques de leurs fluctuations, la variété des méthodes employées pour l'établissement des index-numbers, la comparaison des principaux index-numbers d'Amérique pour les années 1890 à 1913 servent de base à des conclusions aussi compréhensives que motivées. Cette première partie du volume est suivie d'une seconde qui présente la monographie des index-numbers aux États-Unis et dans les pays étrangers; l'ouvrage se termine par deux chapitres consacrés l'un aux travaux de l'Institut International de Statistique dans sa session de La Haye en 1914, l'autre à une bibliographie sélectionnée complémentaire. On peut donc regarder ce volume de plus de 300 pages comme un traité en même temps que comme une encyclopédie de la matière, dont les deux auteurs, MM. Meeker et Mitchell, peuvent à bon droit revendiquer l'honneur.

Les publications du Bureau de statistique du Travail des États-Unis. — Depuis sa création, en janvier 1885, le Bureau de statistique du Travail des États-Unis a publié 25 rapports annuels, 12 rapports spéciaux et 173 bulletins, indépendamment de 50 volumes de rapports divers présentés en exécution de lois du Congrès. Cette abondante moisson exige une classification méthodique pour être utilisable par les chercheurs. De là l'utilité du volume intitulé: *Subject index of the publications of the United States Bureau of labor statistics up to May 1 1915* (n° 174) qui donne, à la suite d'une introduction, la liste chronologique des publications (rapports annuels, rapports spéciaux, rapports divers, bulletins bimestriels, bulletins publiés par séries depuis le 1^{er} juillet 1912), puis la liste par matières, véritable table analytique dans l'ordre alphabétique des sujets traités dans les publications du Bureau de statistique, enfin la liste des bibliothèques où peuvent être trouvés ces publications, soit bibliothèques alimentées par des envois officiels, soit bibliothèques publiques, soit bibliothèques d'établissements d'enseignement, de cercles, de villes, de groupements commerciaux, soit bibliothèques du Canada, de Cuba, des Philippines et de Porto-Rico. Cette mention des lieux qui contiennent des documents officiels est particulièrement utile au public et non moins efficace pour la diffusion des matériaux accumulés: elle doit être retenue comme un exemple dont il serait heureux de voir s'inspirer les gouvernements européens.

L'assurance contre les accidents du travail aux Pays-Bas. — Au milieu de la tourmente qui entraîne les belligérants dans l'épopée la plus sanglante de l'histoire, la constatation des travaux pacifiques des peuples neutres exerce une influence sédative sur des esprits habitués par la prolongation de la lutte à l'interruption d'œuvres similaires. De ce nombre est le magistral rapport que M. Treub, ministre des Finances des Pays-Bas, a présenté à la Reine sur le fonctionnement de l'Établissement royal d'assurance contre les accidents du travail en 1914. Ce document s'ouvre par l'exposé de la constitution de l'établissement au double point de vue du personnel et de l'administration; il se continue notamment par des développements sur le domaine de l'obligation de l'assurance et sur la classification des entreprises assujetties, sur les conditions dans lesquelles les exploitations assujetties supportent le risque professionnel, par des indications relatives aux accidents survenus

tant au point de vue de leur constatation que de leur réparation, par l'exposé de la situation financière, de la situation juridique sous le rapport des relations avec le droit civil, par l'analyse de l'application de la loi de 1901, par la statistique des pénalités intervenues, enfin par le résumé de la jurisprudence.

On peut donc constater combien ce volume, illustré d'ailleurs par des graphiques, est riche en documents où la théorie s'éclaire des lumières de la pratique, et il convient d'en reporter l'honneur sur M. Naest, l'éminent président de la Direction de l'Établissement royal d'assurance.

L'assurance contre les accidents du travail en Suède. — Le rapport que les hommes de science et de pratique attendent toujours avec une légitime impatience et accueillent avec une faveur toujours croissante, dans lequel la Direction de l'Établissement suédois d'assurance présente les résultats d'application de l'assurance contre les accidents du travail, a été publié pour l'année 1914. On y trouve, notamment, à la suite d'une introduction, des renseignements relatifs aux entreprises et aux ouvriers assurés, aux achats de rentes viagères, aux indemnités allouées, aux résultats financiers, à l'assurance des pêcheurs contre les accidents, à l'allocation d'indemnités par suite de blessures reçues au cours du service militaire, aux frais d'administration, aux décisions formulées par l'Établissement d'assurance pour déterminer le degré d'invalidité. Une série de tableaux indique le nombre des annés de travail et les données relatives aux accidents qui ouvrent droit à indemnité soit au cours, soit en dehors du travail, la statistique détaillée des cas d'invalidité permanente et de décès (avec répartition d'après le groupe d'industrie, le sexe, l'âge, le degré d'invalidité, la cause de l'accident, la partie du corps lésé). Un résumé en français met à la disposition des lecteurs non polyglottes les éléments fondamentaux du rapport.

En un mot, ce précieux document met une fois de plus en évidence les rares qualités d'administrateur du directeur de l'Établissement suédois d'assurance, M. J. May, dont la réputation, d'ailleurs, n'est plus à faire.

L'activité de cette administration ne s'est point, du reste, limitée au domaine du passé : on en trouve la preuve dans les remarquables considérations qu'elle a présentées sur le projet de loi relatif à l'assurance obligatoire contre les accidents, dont l'entrée en vigueur n'est pas prévue à une date antérieure au 1^{er} juillet 1917 et peut-être au 1^{er} janvier 1918.

L'assurance contre le chômage en Danemark. — Le rapport de l'Inspection du service de lutte contre le chômage en Danemark, durant l'exercice du 1^{er} avril 1914 au 31 mars 1915, apporte les données essentielles sur le fonctionnement de l'assurance contre le chômage, les ressources (cotisations, intérêts, subventions de l'État ou des communes), les dépenses (secours quotidien, secours de voyage, secours de déménagement, allocations en nature, frais d'administration), la liste des cinquante-sept caisses de chômage avec indication de l'effectif de chacune d'elles, le nombre, rapporté à un membre, des jours de chômage et des jours indemnisés distingués pour chaque année depuis 1908, les indications analogues détaillées par caisse de chômage pour le dernier exercice, les nombres de chômeurs indemnisés ou non, répartis par industries, enfin une statistique des chômeurs répartis d'après la durée du chômage indemnisé, tels sont les éléments du rapport aussi condensé que substantiel dont M. Black vient d'enrichir la collection des œuvres relatives au chômage. Il n'est pas inutile de souligner, à l'heure actuelle de stagnation des affaires, la valeur pratique d'études de cette nature.

La statistique des accidents industriels dans l'État de New-York. — Le Bureau de statistique et d'informations de l'État de New-York vient de publier, sous la direction de la Commission industrielle, un volume relatif à la statistique des accidents industriels (n° 75), qui fait suite aux publications trimestrielles de 1907 à 1913, au bulletin n° 47 de 1911, aux statistiques parues soit dans les rapports annuels de 1901 à 1911, soit dans le *Bulletin* n° 68 pour les années 1912 et 1913.

Le *Bulletin* n° 75, daté de mars 1916, comprend trois parties : la première contient la statistique des accidents déclarés durant l'année qui prend fin le 30 septembre 1914, la seconde est une discussion relative à l'effet des appareils de sécurité, le troisième est une analyse des causes d'accidents.

Les conclusions de ces deux dernières parties (p. 10 et 23) méritent une mention spéciale :

1° De la seconde partie il résulte en premier lieu que ni les patrons ni les ouvriers ne reconnaissent la nécessité d'utiliser les dispositifs de sécurité connus contre les accidents de machines et, en second lieu, que de tels dispositifs, qui seraient efficaces et pratiques, sont encore à l'état embryonnaire ;

2° De la troisième il se dégage que : *a*) le degré de fréquence des accidents est, dans l'ordre décroissant des causes, dû aux machines, à la chaleur et à l'électricité, à la chute de personnes, aux poids et à la chute d'objets, enfin à des causes diverses ; *b*) dans les mines et les carrières, ce sont les poids et la chute d'objets, puis les machines, la chaleur et l'électricité, la chute de personnes et les causes diverses qui occasionnent les accidents ; *c*) dans les travaux du bâtiment et du génie civil, ce sont les chutes de personnes, puis les machines, la chaleur et l'électricité, les poids et la chute d'objets, ainsi que les causes diverses, qui, dans l'ordre de fréquence décennante, entraînent les sinistres industriels. D'ailleurs, les machines peuvent déterminer la chute des personnes, et l'on compte sur l'achèvement des passages souterrains à New-York pour réduire les cas de décès causés par les poids et les chutes d'objets dans les industries du bâtiment et du génie civil.

Ce rapport constitue un nouveau service rendu à l'étude de la prévention des accidents, et nous devons en féliciter M. Louis Wiard, le commissaire du Bureau de statistique de New-York.

Maurice BELLOM.
